

La séance du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour les territoires non organisés, se tient devant public. L'enregistrement audiovisuel de la séance sera disponible sur le site Web de la MRC environ 24 heures après la tenue de la séance.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie le 11 janvier 2024. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel en s'adressant à la direction.



## PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le dix-septième jour de janvier deux-mille-vingt-quatre, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Guy Bernatchez, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Marcel Soucy, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M<sup>me</sup> Renée Gasse, mairesse, municipalité de Marsoui
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Claude Bélanger, maire, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Est absent :

- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude

Sont également présents :

- M<sup>me</sup> Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC de La Haute-Gaspésie
- M<sup>me</sup> Carole Landry, adjointe de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

### VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 21 par M. Guy Bernatchez, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 12231-01-2024 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 janvier 2024

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 janvier 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 janvier 2024 tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 12232-01-2024 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023 a été courriellé à chacun des élus le 11 janvier 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 12233-01-2024 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2023

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2023 a été courriellé à chacun des élus le 11 janvier 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2023 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 12234-01-2024 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2023

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2023 :

Paiements : 351 263,79 \$

Factures : 9 780,51 \$

TOTAL : 361 044,30 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune affaire nouvelle.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question ni aucun commentaire.

M. Guy Bernatchez, préfet, informe les citoyens de Cap-Seize qu'à la suite de vents violents du 19 décembre 2023, qui ont causé des dommages importants, la patinoire extérieure ne sera pas utilisable au cours de l'hiver 2023-2024.

Ces dommages seront évalués au printemps 2024.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. MARCEL SOUCY, il est résolu de lever la séance à 19 h 24.

\_\_\_\_\_  
Guy Bernatchez, préfet

\_\_\_\_\_  
Maryse Létourneau, directrice générale  
et greffière-trésorière

Je, Guy Bernatchez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.